Image not found or type unknown

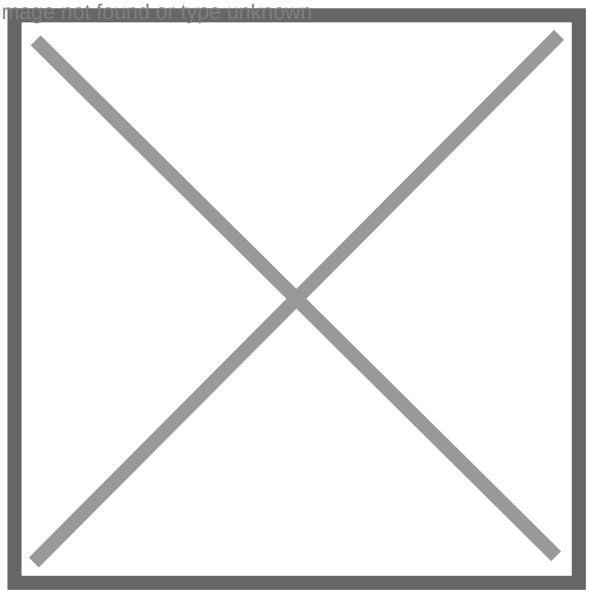

Mise en demeure pour démarchage déloyal

Par **webnews**, le **29/03/2024** à **19:04**

Bonjour,

Je suis auto-entrepreneur, j'ai réalisé un e-mailing auprès de clients d'une entreprise nationale dont les mails étaient visibles sur leur site internet.

J'ai appris par le biais d'un article d'un site de presse spécialisé et sur twitter que cette entreprise avait des difficultés à honorer les intérêts de sa dette.

Cet emailing comportait cette information dans le mail et dans le titre vers un lien vers une source officielle.

J'ai reçu une mise en demeure du directeur juridique me demandant de leur répondre dans les 8 jours et de cesser ce démarchage illicite. De plus l'entreprise me demande de quelle manière, je compte les indemniser pour le préjudice subi. La plupart de leur client ont des contrats sur un an ou deux qui ne peuvent être résilier deux ou quatre mois à l'avance.

Le directeur conteste le fait que ça affecte les activités commerciales de ses filiales et indique un concurrence déloyale.

Je peux proposer à l'entreprise de renvoyer un mail à ses clients pour communiquer sur mon erreur ou faire un mea culpa
J'aurais aimé avoir quelques éclaircissements sur mes marges de manoeuvre en tant que petit auto-entrepreneur qui ne paie même pas d'impot.
Merci.

Merci de vos réponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés